

Bretagne, Ille-et-Vilaine, Noyal-Châtillon-sur-Seiche 6 rue du Gué

Diagnostic archéologique

Projet de construction au 6 rue du Gué



sous la direction de
Bastien Simier

Avec la collaboration de
Lucie Moncuquet
Richard Delage
Vincent Pommier

Bretagne, Ille-et-Vilaine, Noyal-Châtillon-sur-Seiche
6 rue du Gué

Diagnostic archéologique

6 rue du Gué

sous la direction de

Bastien Simier

Avec la collaboration de

**Lucie Moncuquet
Richard Delage
Vincent Pommier**

**Inrap Grand Ouest
Novembre 2021**

Sommaire

I. Données administratives, techniques et scientifiques

6	Fiche signalétique
7	Mots-clefs des thesaurus
8	Intervenants
9	Notice scientifique
9	État du site
10	Localisation de l'opération
11	Implantation cadastrale
12	Arrêté de prescription
18	Arrêté de désignation

II. Résultats

22	1.	Le cadre de l'opération
22	1.1.	Circonstance de L'intervention
22	1.2.	Contexte géologique et topographique
24	1.3.	Contexte archéologique
26	1.4.	Contraintes techniques et déroulement de l'opération
26	1.5.	Objectifs du diagnostic
28	2.	Description des vestiges
28	2.1.	Tranchée 1
30	2.2.	Tranchée 2
34	2.3.	Tranchée 3
34	3.	Conclusion

III. Inventaires

37	1.	Inventaire du mobilier
37	2.	Inventaire des faits

I. Données administratives, techniques et scientifiques

Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Ille-et-Vilaine (35)

Commune
Noyal-Châtillon-sur-Seiche

Adresse ou lieu-dit
6 rue du Gué

Codes

code INSEE
35206

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système Lambert 93

X : 1 352 006
Y : 6 781 372
Z : 27 - 28 m NGF

Références cadastrales

Commune
Noyal-Châtillon-sur-Seiche

Année
2021

section(s)
AO

parcelle(s)
120, 192 et 269

Propriétaire du terrain

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2021-329

Numéro de l'arrêté de désignation
du responsable
2021-379

Numéro d'entité archéologique (Patriarche)
35 206 0022

Numéro Inrap de l'opération
D 140 431

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Mme Nahide Akturk

Nature de l'aménagement

Projet de création de deux
logements

Opérateur d'archéologie

Inrap Gand Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Bastien Simier, Inrap

Surfaces

Emprise maximale prescrite
527 m²

Dates d'intervention sur le terrain

du 08/11/2021 au 10/11/2021

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paleolithique**
 - Inferieur
 - Moyen
 - Superieur
 - Mesolithique et Epipaleolithique
- Neolithique**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- Âge du Bronze**
 - Ancien
 - Moyen
 - Recent
- Age du Fer**
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tene (second Âge du Fer)
- Antiquite romaine (gallo-romain)**
 - Republique romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 a 476)
- Epoque medievale**
 - haut Moyen Age
 - Moyen Age
 - bas Moyen Age
- Temps modernes**
- Epoque contemporaine**
 - Ere industrielle

Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Batiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sepulture
- Grotte
- Abri
- Megalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- ...

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
 - Industrie osseuse
 - Céramique
 - Restes
 - Végétaux
 - Faune
 - Flore
 - Objet métallique
 - Arme
 - Outil
 - Parure
 - Habillement
 - Trésor
 - Monnaie
 - Verre
 - Mosaïque
 - Peinture
 - Sculpture
 - Inscription
 - ...

Etudes annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
- ...

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Paul-André Besombes, SRA	Conservateur en charge du dossier	Prescription et contrôle scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Bastien Simier, Inrap	Responsable d'opération	Réalisation de l'opération

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Paul-André Besombes, SRA	Conservateur en charge du dossier	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur Interrégional Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Administrateur	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Elodie Craspay, Inrap	Assistante opérationnelle	Mise en place et suivi de l'opération
Laurent Aubry, Inrap	Assistant technique	Mise en place et suivi de l'opération
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Mise en place et suivi de l'opération

Maîtrise d'ouvrage et financeur d'opération

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Mme Nahide Akturk		Responsable du dossier

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Bastien Simier, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable de l'opération
Lucie Moncuquet, Inrap	Technicien	Fouille, relevés et enregistrement
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Relevés topographiques

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Bastien Simier, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable scientifique / DAO, PAO
Richard Delage, Inrap	Céramologue	Étude de la céramique
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Réalisation des plans

Notice scientifique

Le diagnostic réalisé au 6 rue du Gué s'inscrit dans un contexte archéologique particulièrement sensible. Depuis les années 1980 plusieurs sondages et fouilles ont révélés les vestiges d'une imposante *villa* gallo-romaine autour du lieu-dit La Guyomerais. Le terrain concerné par le diagnostic se situe au niveau de l'entrée de la *villa*, le long d'une voie importante qui permettait de relier ce domaine à la ville de Rennes.

Les trois tranchées réalisées ont révélé la présence de vestiges gallo-romains. Parmi eux, un empierrement correspondant à la chaussée d'un chemin orienté est/ouest qui viendrait se greffer sur la voie romaine. Plusieurs fosses et trous de poteaux ont également pu être observés. Ces structures sont datées par le mobilier céramique entre le Ier et le IIIe s. apr. J.-C.

État du site

Les tranchées ont été rébouchées à l'issue du diagnostic et l'empierrement F.2 protégé par du géotextile.



Vue de la protection en géotextile posée sur l'empierrement F.2 au nord de la tranchée 2 © Inrap.

Localisation de l'opération

Région : Bretagne

Département : Ille-et-Vilaine (35)

Adresse/Lieu-dit :

Noyal-Châtillon-sur-Seiche

34, rue des Potiers

Coordonnées géographiques

(RGF93/L93) et altimétriques :

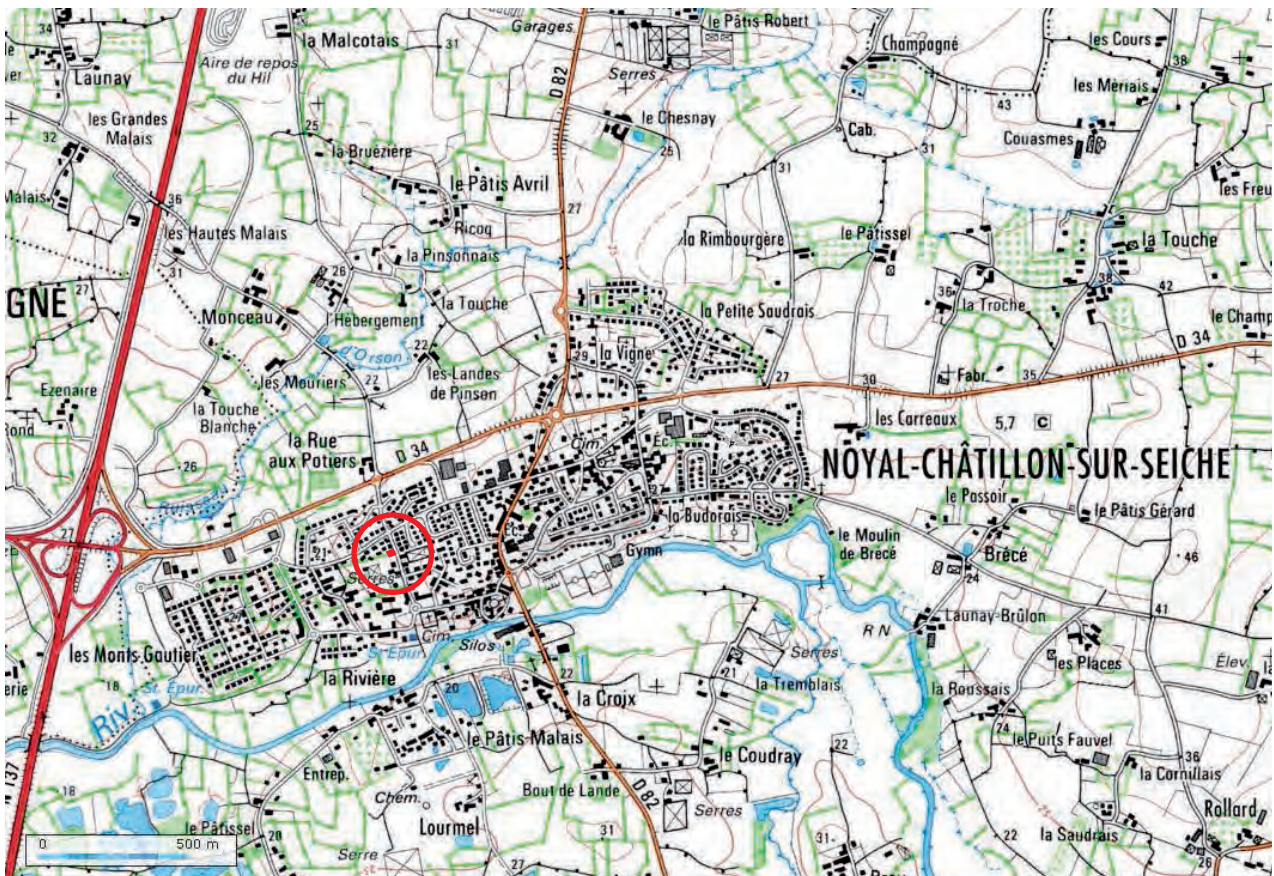
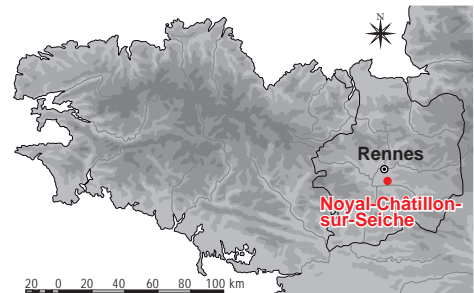
X : 1 352 006

Y : 6 781 372

Z : 27-28 m NGF

Section et parcelle :

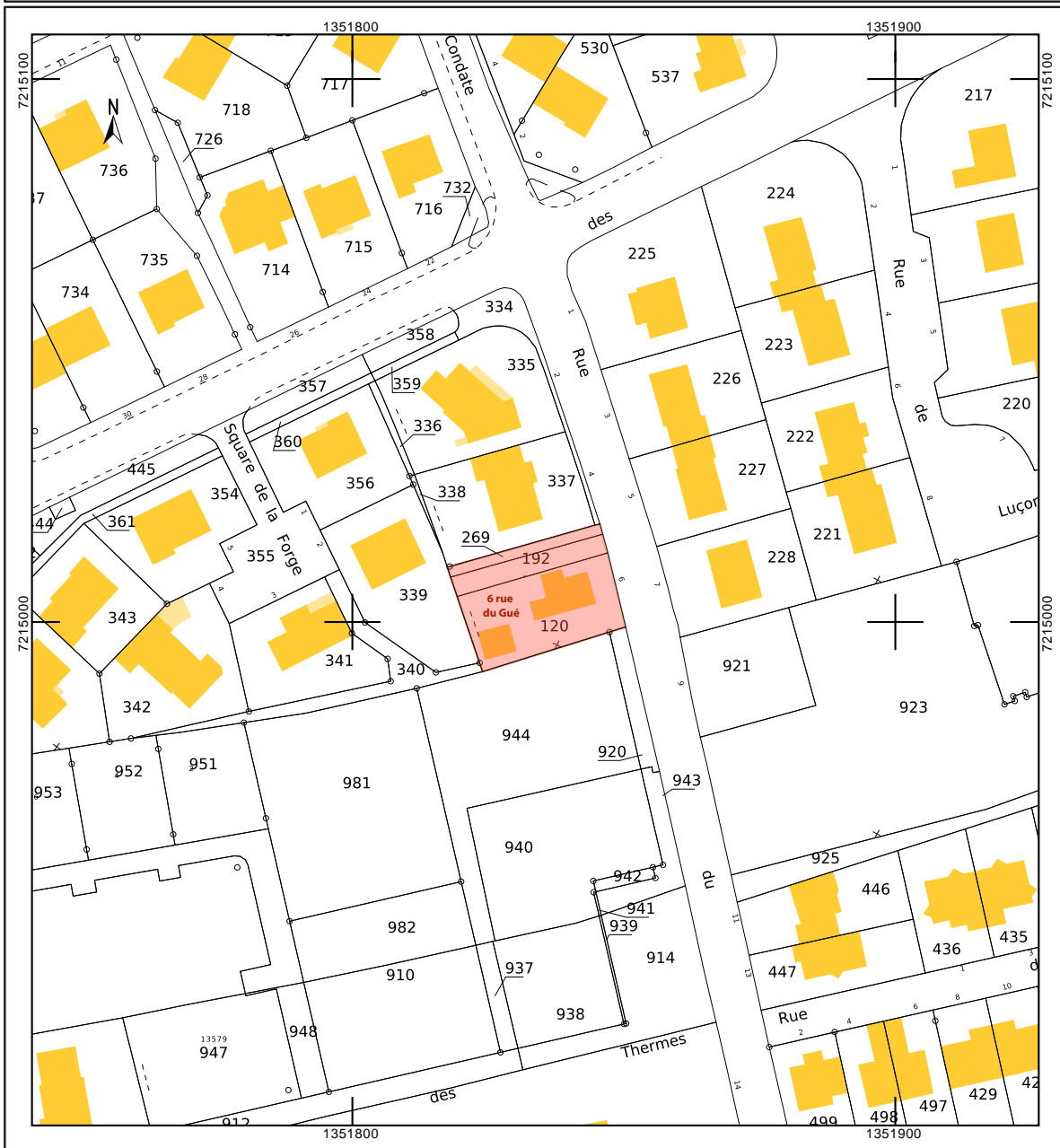
Section A0 parcelle n° 120, 192 et 269



0 250 m 1 km 2 km
1/25 000

Implantation cadastrale

Département : ILE-ET-VILAINE Commune : NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : PTGC RENNES 2, Bd Magenta BP 12301 35023 35023 RENNES Cedex 9 tél. 02 99 29 37 55 - fax ptgc.350.rennes@dg p. nances.gouv.fr
Section : AO Feuille : 073 AO01 Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1250 Date d'édition : 17/11/2021 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics	Cet extrait de plan vous est délivré par : <p style="text-align: center;">cadastre.gouv.fr</p>	



Arrêté de prescription



Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Paul-André BESOMBES
Poste : 02 99 84.59.00
paul-andre.besombes@culture.gouv.fr
Réf : 2021/PAB/VC/405

COURRIER RECU LE

4492
03 SEP. 2021

INRAP GO

Direction Régionale
des Affaires Culturelles

Rennes, le 31 août 2021

Le Conservateur régional de l'archéologie

à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE Cedex

Objet : prescription de diagnostic archéologique

Réf : NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE (35) 6 rue du Gué

PJ : arrêté n° 2021-329

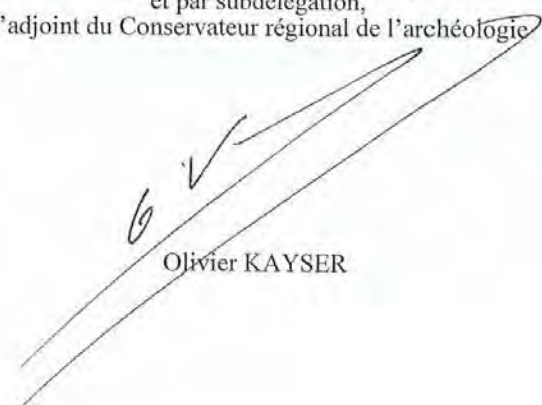
Je vous prie de trouver ci-joint les arrêtés portant prescriptions de diagnostics archéologiques relatifs à l'opération appelée ci-dessus en référence.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

Madame Nahide AKTURK
4, rue Marguerite Duras
35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

Sauf refus motivé de votre part ou du responsable désigné pour ces opérations, les rapports final d'opération, au format pdf, seront remis et versés en ligne dans la bibliothèque numérique de la DRAC Bretagne et consultable.

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER



COURRIER RECU LE

4432
03 SEP. 2021

INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2021-329 du 31 août 2021

Service régional de
l'archéologie**ARRÊTÉ n° 2021-329 portant prescription de diagnostic archéologique****Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande de permis de construire n° PC 35206 21 M0042 déposé par Madame Nahide AKTURK relatif au projet de construction d'une maison individuelle sur un terrain situé 6 rue du Gué à NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE (35), reçu par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie le 17 août 2021 ;

CONSIDÉRANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, le projet se situe à l'emplacement de l'établissement rural antique de La Guyomerais ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne
Département : Ille-et-Vilaine
Commune : NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE
Lieu-dit : 6, rue du Gué
Cadastre : AO 120, 192, 269

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 527 m², est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

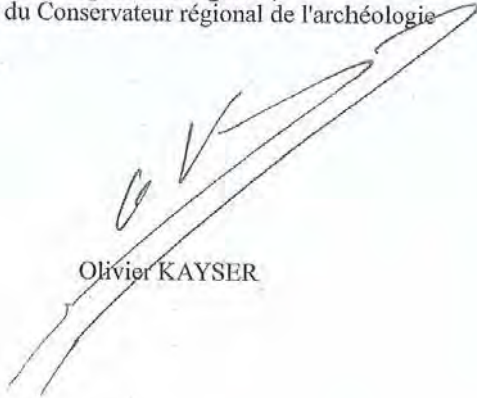
Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Madame Nahide AKTURK et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 31 août 2021

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataires :

Madame Nahide Akturk 4, rue Marguerite Duras, Noyal-Châtillon-sur-Seiche
INRAP

Copie :

Rennes Métropole DAUH



**Cahier des charges
annexé à l'arrêté n° 2021-329
portant prescription de diagnostic archéologique**

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

région :	Bretagne		
département :	Ille-et-Vilaine		
commune :	NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE		
lieu-dit :	6, rue du Gué		
cadastre :	section : AO	parcelles : 120, 192, 269.	
pétitionnaire :	M. Nahide Akturk		

Emprise du diagnostic archéologique : 527 m²

Objectifs :

Le projet se situe immédiatement au nord de la fouille réalisée par Bastien Simiers (Inrap) à l'îlot Floratrait en 2014. Cette fouille a mis en évidence une occupation antique s'organisant autour d'une voie orientée nord-sud. Ces vestiges appartiennent à un vaste établissement antique (*villa* de La Guyomerais) fouillée de 1984 à 1986, puis en 2012 et 2014. Le rapport de la fouille de 2012 (Romuald Ferrette, Inrap) a établi que ce site très étendu correspond en fait à une vaste *villa* de statut aristocratique liée à une agglomération secondaire, ces deux entités étant séparées et reliées par une voie publique secondaire orientée nord-sud. Le projet devrait permettre d'appréhender une partie des vestiges de cette agglomération secondaire à l'est de la voie secondaire.

D'une manière générale, il conviendra de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement. Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies...) permettant d'apprécier la nature et l'intérêt des vestiges mis au jour afin que leur préservation ou leur sauvegarde par l'étude puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux.

Principes méthodologiques :

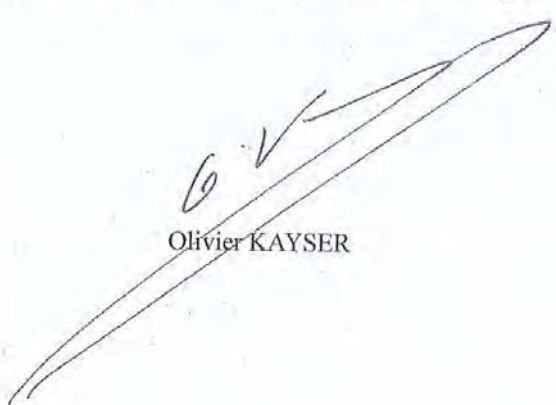
Après démolition des constructions existantes, deux ou trois tranchées seront réalisées (sondages à la pelle mécanique avec godet lisse jusqu'à l'apparition des vestiges).

En tant que de besoin, des fenêtres élargies pourront être réalisées afin de contribuer à caractériser et dater les structures ou ensembles de structures mis au jour. Des sondages manuels pourront être effectués pour préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné.

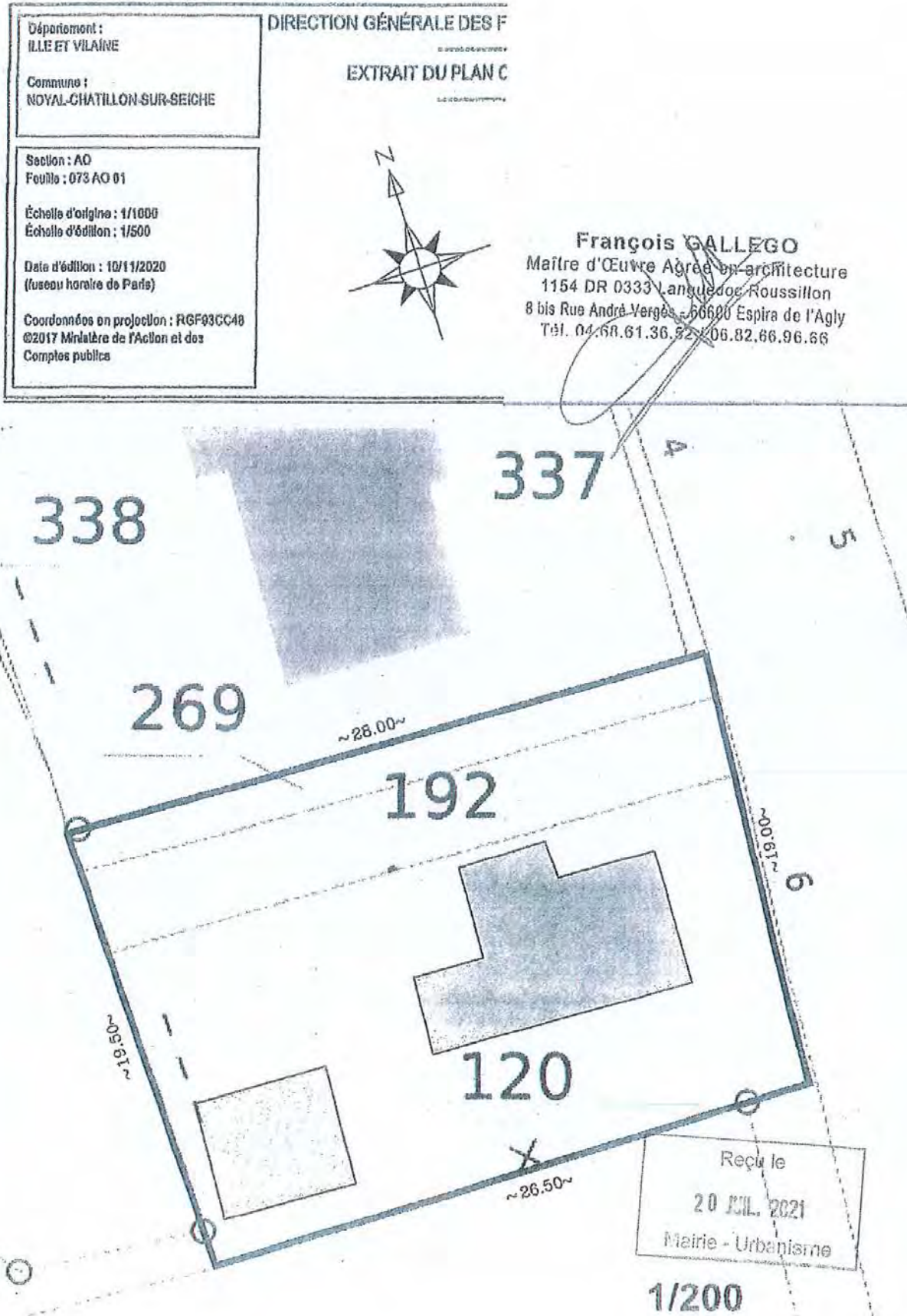
Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Fait à Rennes, le 31 août 2021

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER



Arrêté de désignation



Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

COURRIER RECU LE

5309
20 OCT 2021

INRAP GO

Arrêté n° 2021-379 du 14 octobre 2021

Arrêté n° 2021-379 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2021-329

Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2021-329 du 31 août 2021 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser au NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE, 6 rue du Gué (35) ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.


ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Bastien SIMIER (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2021-329, n° d'opération : 6059.

Article 2 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Bastien SIMIER.

Fait à Rennes, le 14 octobre 2021

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER

Destinataire :
M. Bastien SIMIER

Copie :
Inrap
Commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche

II. Résultats

1. Le cadre de l'opération

1.1. Circonstances de L'intervention

Le dépôt d'un permis de construire par Madame Nahide Akturk au 6 rue du Gué (parcelles AO 120, 192 et 269) dans une zone de présomption de prescription archéologique a déclenché la réalisation d'un diagnostic (arrêté n° 2021-329). Sur ce terrain, d'une superficie de 527 m², situé dans une zone pavillonnaire des années 1980-1990 en cours de densification, sont construits une maison en préfabriqué des années 1960 et de petits hangars (fig. 1).

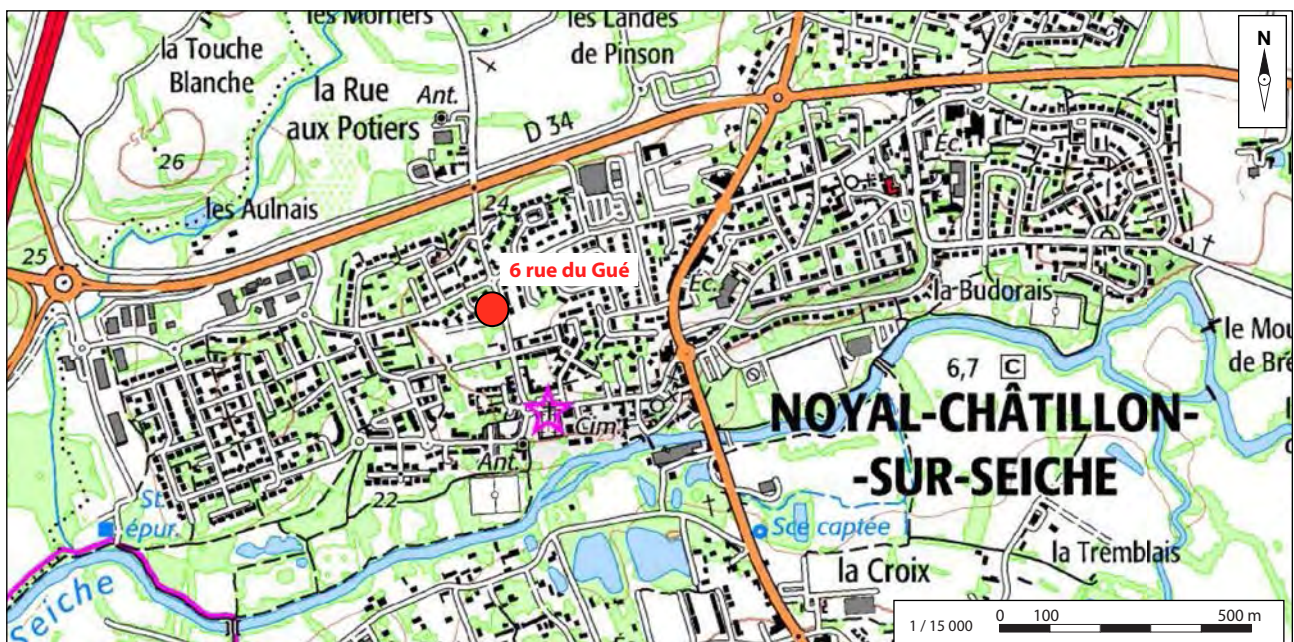


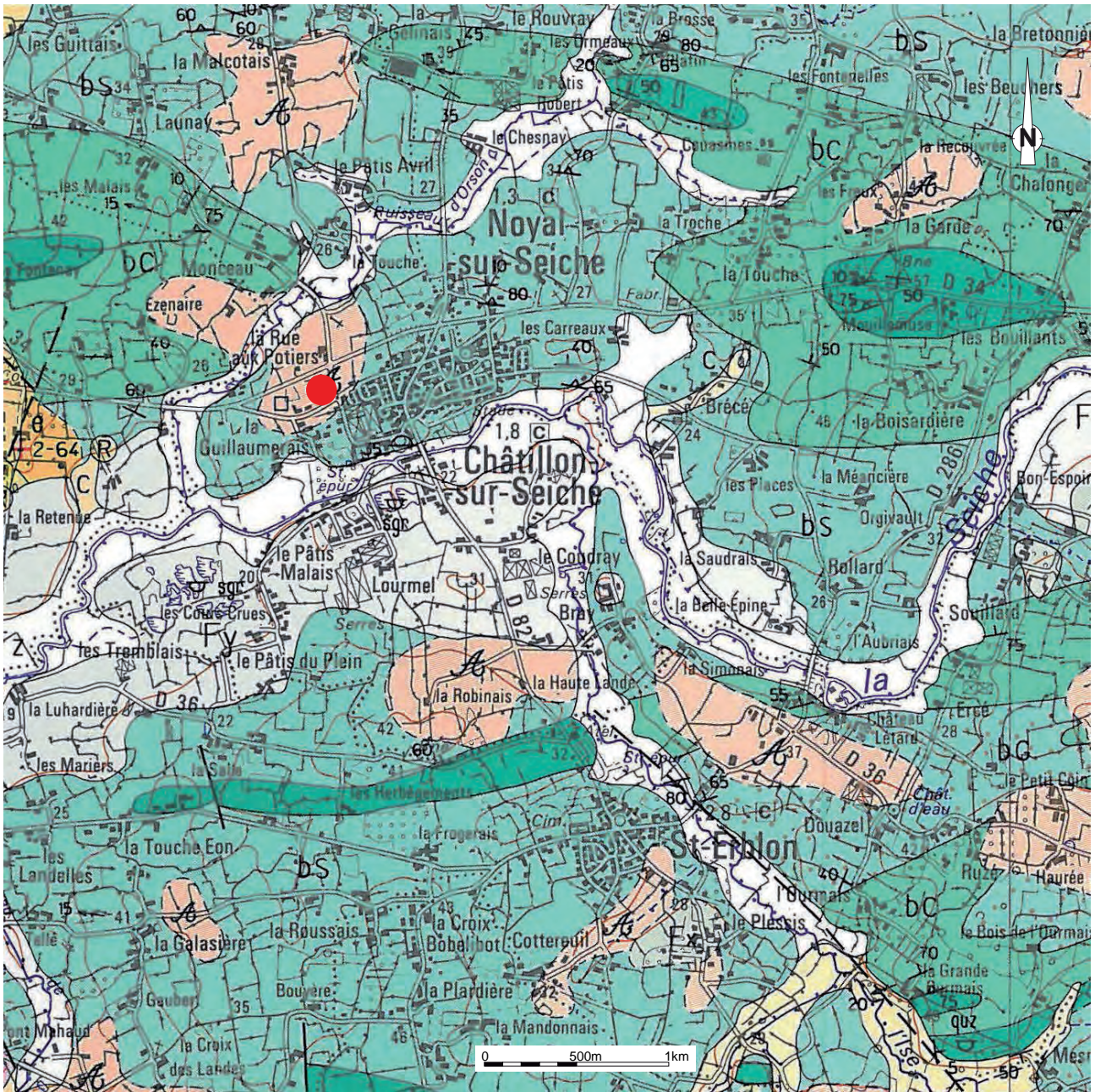
Fig. 1 - Vue depuis la rue du Gué de la maison en préfabriqué et d'un des hangars présent sur la parcelle diagnostiquée © Inrap.

1.2. Contexte géologique et topographique

Noyal-Châtillon-sur-Seiche est une commune de Rennes Métropole située à 7 km au sud de Rennes. Le 6 rue du Gué, est localisé à l'ouest du bourg sur le versant sud d'un petit plateau dominant la Seiche (fig. 6). Le terrain présente une altimétrie comprise entre 27 et 28 m NGF. Le sous-sol se compose de schistes briovériens altérés entièrement argilisés de couleur brun-jaune.

Fig. 2 - Localisation du 6 rue du Gué © IGN.





Formations superficielles

A Altérites argileuses non datées.

Protérozoïque terminal à paléozoïque basal (briovérien)

bs Siltites argileuses, argilite et grès grossiers tendres, vert jaunâtre
1 - Quartzite à fragments de phtanite, sans feldspath.

bc - Alternance silto-gréseuses grises ou vertes, parfois carbonatées.
1 - grauwackes dominantes
2 - quartzite à fragments de phtanite, sans feldspath
cal - Grès carbonaté pyriteux
bP - Poudingue ou microconglomérat (type Gourin)

bG Siltites argileuses, grès grossiers tendres
1 - grauwackes dominantes
bP - Poudingue à galets siliceux (type Gourin)

Fig. 3 - Localisation du diagnostic sur la carte géologique (point rouge) © BRGM.

1.3. Contexte archéologique

La commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche fait l'objet depuis les années 1980 d'une surveillance archéologique, notamment autour du lieu-dit La Guyomerais où les vestiges d'une importante villa gallo-romaine ont été mis aux jours. Le cœur de cet établissement (*pars urbana*) se situe à seulement 50 m à l'ouest de la parcelle concernée par le diagnostic (anciennes parcelles AP 93, 94, 95 et 96). Il s'agit d'un vaste ensemble résidentiel, parmi les plus grands actuellement connu en Bretagne. Il a été fouillé partiellement entre 1984 et 1987 (Provost 1984 à 1987, fig. 5 et 7), puis son plan a été complété en 2012 avec la fouille réalisée au 34 rue des Potiers (Ferrette 2021, fig. 4, 5 et 7). Une troisième et dernière fouille a eu lieu en 2014 sur l'Îlot Floratrait, au sud du diagnostic (Simier 2016, fig. 5, 6 et 7). Des aménagements associés à la partie agricole de la villa y ont été découverts ainsi qu'un important empierrement correspondant au tracé d'une voie.

C'est le long de cet axe de circulation que vient s'installer la villa de la Guyomerais. La voie, qui est orientée nord/sud, a été observée pour la première fois en 1985 sur les terrains situés à l'ouest du diagnostic au 2 square de la Forge (ancienne parcelle AO 118, fig. 5 et 7), puis une seconde fois en 1986, aux actuels 22 et 24 rue des Potiers (ancienne parcelle AP200, fig. 5 et 7). En 2014, lors de la fouille de L'Îlot Floratrait, la voie a pu être dégagée sur une large portion. Elle est encadrée par deux fossés bordiers qui délimitent une chaussée de 15 m de largeur. Dans sa partie centrale, la bande de roulement est renforcée par plusieurs niveaux d'empierrement constitués d'un assemblage de graviers, de petits galets de rivière, de blocs de quarts et de nodules de terre cuite qui forment un léger bombement. Ce revêtement, qui s'étend sur 4 m de largeur, offrait une surface de circulation compacte adaptée aux charrettes et aux piétons. Les bas-côtés situés de part et d'autre n'étaient pas renforcés par un cailloutis. Ils étaient destinés aux cavaliers et aux troupeaux.

Cette voie, qui dispose des caractéristiques d'une voie publique, devait relier le site de La Guyomerais à la ville de Condate (Rennes), capitale de la cité des Riedons, distante de 8 km. Elle se prolongeait également vers le sud en direction du bourg de Saint-Erblon.



Fig. 4 - Vue aérienne de la fouille de 2012 au 34 rue des Potiers (parcelle AP 96)
© Inrap.

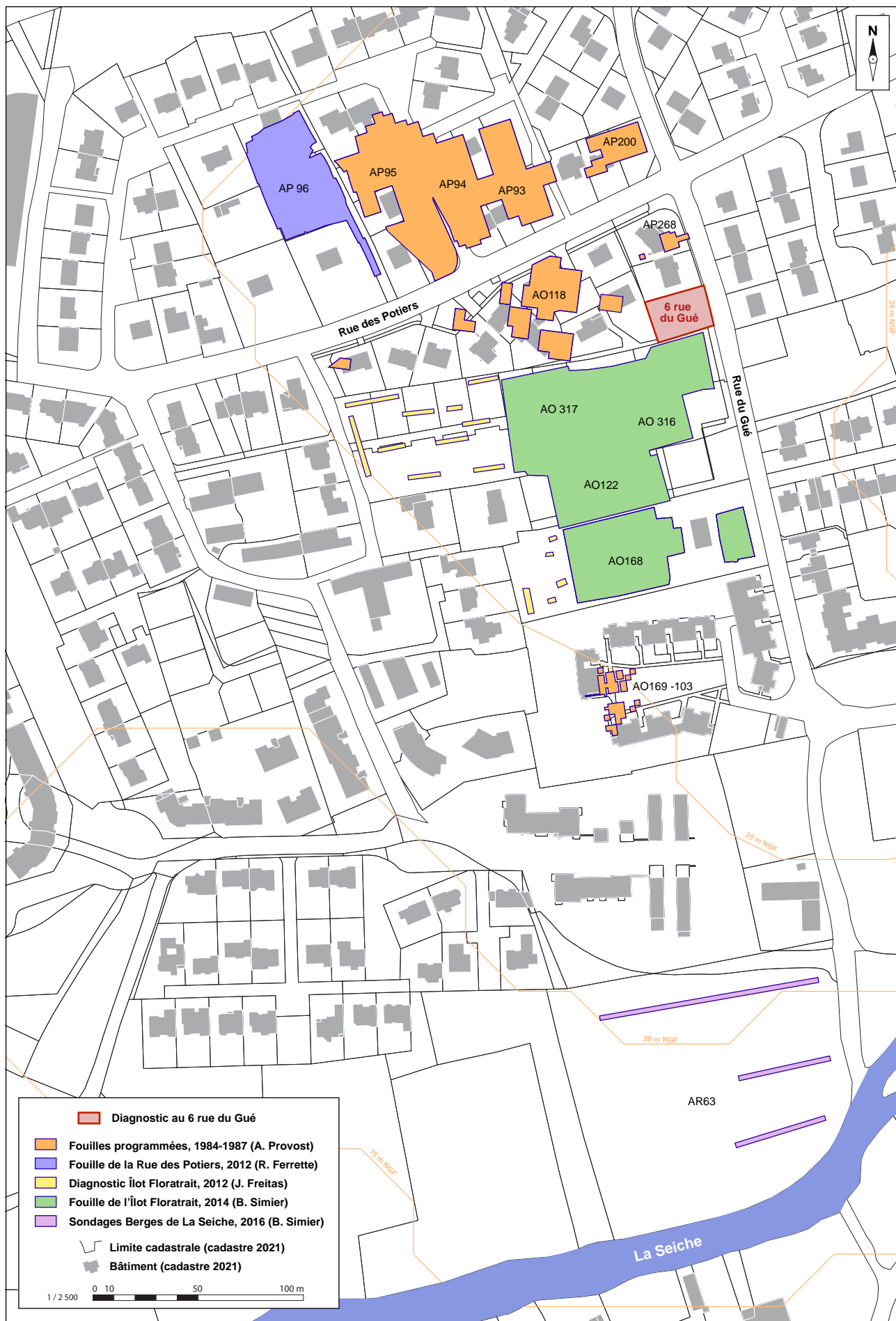


Fig. 5 - Localisation du diagnostic et des différentes opérations archéologiques réalisées depuis 1984 sur le site de La Guyomerais © Inrap.

A l'ouest de la parcelle diagnostiquée la voie amorce un léger changement d'orientation. Ce point de fléchissement correspond à la limite entre la *pars urbana* et la partie agricole de la *villa* (*pars rustica*). C'est également dans ce secteur que pourrait être aménagé un chemin d'accès à la *villa* (Ferrette 2021). Le carrefour entre la voie et ce chemin serait situé directement à l'ouest du diagnostic au niveau du square de La Forge. Cette partie du site a donc pu faire l'objet de nombreuses reprises et cristalliser certains aménagements liés au fonctionnement de la *villa*. On signalera la découverte sur l'ancienne parcelle AO 111 de deux bâtiments maçonnés (un bâtiment annexe et un probable habitat, fig. 7). Des constructions sur poteaux plantés ont également été identifiées à quelques mètres au sud, lors de la fouille de l'Îlot Floratrait, mais également plus nord sur la parcelle AP 268, l'actuelle 2 rue du gué, sondée en 1985 (fig. 7). Ils témoignent du développement de l'occupation à l'est de la voie. Ces aménagements pourraient constituer les vestiges d'une petite agglomération.



Fig. 6 - Vue aérienne (depuis l'ouest) de la fouille de l'Îlot Floratrait (2012) en cours de décapage. La parcelle du 6 rue du Gué et sa maison en préfabriqué sont visibles en haut à gauche du cliché © Inrap.

1.4. Contraintes techniques et déroulement de l'opération

Sur le terrain, sont construits une maison en préfabriqué des années 1960 et plusieurs hangars. On signalera également la présence d'arbres et de dalles de béton, vestiges d'anciennes constructions. Les espaces susceptibles d'être explorés mécaniquement étaient donc très limités. Il faut aussi indiquer l'existence de nombreux réseaux (eaux, électricité gaz), notamment au sud entre la maison et les hangars et au nord le long de la rue.

Malgré ces contraintes trois tranchées ont pu être ouvertes. Une première au nord de la maison dans un espace enherbé (tranchée 1) et deux tranchées à l'ouest dans un espace en grande partie goudronné (tranchées 2 et 3).

L'opération s'est déroulée entre le 8 et le 10 novembre 2021 et a été réalisée par deux archéologues. L'ouverture des tranchées a été effectuée par temps sec à l'aide d'une pelle mécanique de 5,5 tonnes munie d'un godet lisse de curage de 1,40 m de largeur.

1.5. Objectifs du diagnostic

Dans ce contexte le projet de construction au 6 rue du Gué se devait de faire l'objet d'une évaluation archéologique. L'objectif est d'étudier les abords de la voie antique et d'identifier d'éventuels vestiges. Le diagnostic permettra d'estimer le potentiel archéologique de la parcelle.

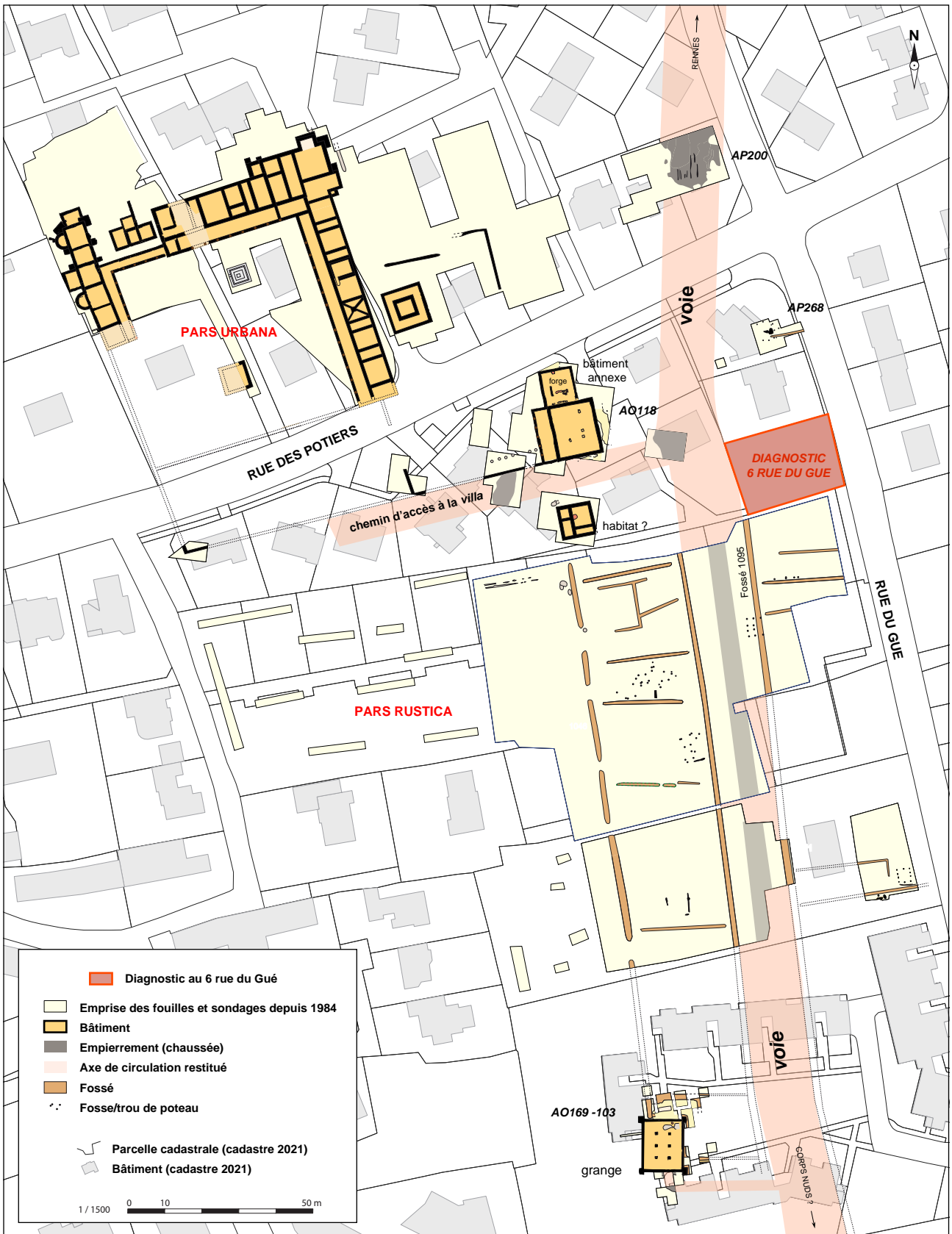


Fig. 7 - Localisation du diagnostic par rapport aux vestiges de la villa © Inrap.

2. Description des vestiges

Les trois tranchées ont toutes révélé la présence de vestiges gallo-romains (fig. 10). Ces derniers apparaissent directement sous la terre végétale entre 0,60 et 1 m de profondeur.

2.1. Tranchée 1

La première tranchée, située au nord de la maison (fig. 8 à 10), a livré un seul trou de poteau carré (F.1). Il mesure 0,40 m de côté et est creusé dans le substrat sur 0,20 m de profondeur. Il est comblé par un limon argileux brun contenant des blocs qui devaient servir de calages pour un poteau de 20 cm de section.

On notera dans cette tranchée l'épaisseur importante du recouvrement végétal. Il est ici de 1 m alors qu'il n'est que de 0,60 m au niveau des autres tranchées. Il est probable que de la terre végétale ait été rapportée lors de la construction de la maison afin de mettre le terrain au même niveau que la rue.

L'étude des coupes indique qu'il existe une interface argileuse de 0,50 m d'épaisseur entre le substrat et la terre végétale. Ce niveau, qui correspond probablement au paléosol, a livré quelques fragments de tuiles romaines.



Fig. 8 - Vue de la tranchée 1 depuis l'ouest. Ce sondage, réalisé au nord de la maison, a révélé un trou de poteau (F.1) et mis en évidence une épaisse couche de recouvrement © Inrap.



Fig. 9 - Détail du trou de poteau F.1 une fois fouillé. Les blocs de schiste présents dans son comblement devaient servir à caler le dit poteau © Inrap.



Fig. 10 - Plan général des vestiges et relevés en coupe des structures fouillées © Inrap.

2.2. Tranchée 2

Cette tranchée a été réalisée dans la cour en partie goudronnée située entre la maison et les hangars à l'ouest de la parcelle. Lors du terrassement de nombreux réseaux ont été traversés (eaux, électricité, évacuation des eaux de pluie) et plusieurs plots en béton scellant d'anciens hangars ou les poteaux d'une clôture ont été retrouvés. Ces aménagements modernes sont installés dans l'épaisseur de la terre végétale et n'ont pas impacté les niveaux archéologiques.

À l'extrémité nord de la tranchée un empierrement constitué de graviers et de nodules de petits fragments de tuile est apparu à 0,60 m de profondeur (F.2) à une altimétrie comprise entre 27,55 et 27,59 m NGF. Il correspond à un niveau de circulation installé directement sur le substrat. Il est en tout point similaire à la chaussée de la voie antique découverte lors de la fouille de l'Îlot Floratrait et dans les sondages des années 1980. Afin de définir l'étendue et l'organisation de cet empierrement, la tranchée a été agrandie. Cette extension a permis d'identifier sa limite sud et de comprendre son orientation. Visiblement l'empierrement se développe sur un axe est/ouest qui traverse la parcelle en diagonale et qui est situé en partie sous la maison.

Fig. 11 - Vue de la tranchée 2 depuis le nord-ouest. Au premier plan l'empierrement F.2 composé de graviers, de petits blocs de schiste et de fragments de tuiles romaines © Inrap.



Fig. 12 - Vue depuis le sud de l'extension réalisée au nord de la tranchée 2. L'empierrement F.2 forme une surface plane reposant directement sur le substrat
© Inrap.



Fig. 13 - Détail depuis l'ouest de l'empierrement F.2 © Inrap.



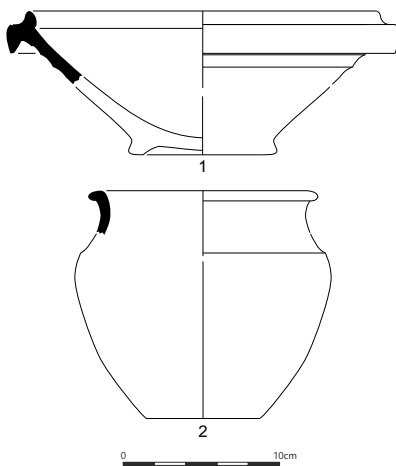


Fig. 14 - Formes céramiques découvertes sur l'empierrement F.2 © Inrap.



Fig. 15 - Vue depuis le sud de la tranchée 2 après un premier nettoyage de surface plusieurs fosses comblées par des limons brun apparaissent creusées dans le substrat jaune © Inrap.

L'empierrement a été dégagé sur une surface de 10 m², puis la tranchée a été prolongée vers le sud jusqu'à l'angle sud-ouest de la maison (fig. 15). Plusieurs fosses sont alors apparues creusées dans le substrat au même niveau que la voie, entre 0,50 et 0,60 m de profondeur (fig. 2).

Trois d'entre elles ont été fouillées (fig. 16). Elles sont creusées selon un plan circulaire. F.3, correspond à une fosse à fond plat de 0,80 m de diamètre pour 0,30 m de profondeur comblée par un limon argileux brun-gris (fig. 17). F.5, est taillée en cuvette selon un diamètre similaire, mais une profondeur inférieure (0,20 m) (fig. 18). Elle est comblée par un limon argileux brun. Enfin, F.7, découverte à l'extrémité sud de la tranchée est creusée selon un diamètre de 0,55 m pour une profondeur de 0,25 m (fig. 16). Son comblement se compose d'un limon argileux brun qui a livré deux fragments de céramique fine de mode B vraisemblablement M118 et de cruche en commune de mode A, en pâte orangée, micacée à spicules. Ces éléments sont datés du deuxième et troisième quarts du 1er s. apr. J.-C.

Fig. 16 - Vue depuis le sud de la tranchée 2.
après la fouille des fosses F.3, F.5 et F. 7
© Inrap.



Fig. 17 - Détail depuis l'ouest de la fosse F.3 fouillée.
Au premier plan les petits trous de poteaux F.10 et F.11 qui
n'ont pas été fouillés © Inrap.



Fig. 18 - Vue depuis le nord-ouest de l'extrémité sud de la tranchée 2. Au premier plan à gauche la fosse F.5 fouillée. Au second plan la fosse F.7 fouillée et la grande fosse F.8 non-fouillée. Entre ces structures le petit fossé F.6 © Inrap.



Fig. 19 - Vue depuis le sud-est de la tranchée 3 réalisée à l'angle nord-ouest de la parcelle. L'empierrement F.2 apparaît sous 0,50 m de terre végétale © Inrap.

F.7, vient couper un creusement longiligne (F.12) de 0,20 m de largeur pour 0,20 m de profondeur, qui correspond à un fossé.

Ces trois fosses pourraient correspondre à des ancrages de poteaux. Elles marqueraient alors l'emplacement d'un ou plusieurs bâtiments. Les autres structures mises au jour dans la tranchée 2 n'ont pas été explorées. Parmi elles deux petits trous de poteaux (F.10 et F.11), un trou de poteau similaire à ceux fouillés (F.9), deux fosses de dimensions plus importantes (F.4 et F.8), qui pourraient être des fosses-celliers, et un fossé (F.6). Ce dernier est parallèle à l'empierrement F.2 et pourrait former la bordure sud du chemin ou simplement marquer la limite d'une parcelle.

2.3. Tranchée 3

Cette troisième tranchée, de faibles dimensions, a été réalisée à l'angle nord-ouest de la parcelle afin de vérifier la présence de l'empierrement et de valider son orientation. Sous 0,50 m de terre végétale des blocs, des graviers et des morceaux de terre cuite sont venus confirmer sa présence. L'empierrement apparaît ici à 27,50 m NGF (fig. 19).

On indiquera également que cette tranchée est située sur le tracé hypothétique du fossé 1095 découvert lors de la fouille de l'Îlot Foratrait (fig. 20). Il s'agit du fossé bordier oriental de la voie qui longe la *villa*. Il n'a pas été perçu.

La tranchée 3 pourrait ainsi être située au carrefour entre la voie qui longe la *villa* et le chemin matérialisé par l'empierrement F.2.

3. Conclusion

Le diagnostic au 6 rue du Gué a révélé la présence de vestiges gallo-romains dans les trois tranchées réalisées. Ils sont datés entre le I^{er} et le III^e s. de n. è. La découverte la plus importante est un empierrement qui peut être interprété comme la chaussée d'un chemin orienté est/ouest qui viendrait se greffer perpendiculairement à la voie qui longe la *villa* de la Guyomerais. Le carrefour entre ces deux axes de circulation serait situé au niveau de la tranchée 3. Autour de cet axe de circulation sont présents des fosses et des trous de poteaux qui marquent l'emplacement d'une ou de plusieurs constructions en matériaux périssables. Ces bâtiments pourraient correspondre à des annexes de la *villa* ou à des bâtiments domestiques appartenant à une agglomération qui se développerait à l'est de la voie.

La concentration des vestiges apparaît plus dense dans la moitié ouest de la parcelle, mais il est très probable que l'empierrement se développe vers l'est sous la maison. Cette dernière, construite à partir d'éléments préfabriqués est faiblement fondée. Les vestiges situés sous son emprise sont donc conservés. Même constat pour les hangars et pour la cour située au sud de la parcelle.

À l'issue du diagnostic, les tranchées ont été rebouchées et l'empierrement F.2 dans les tranchées 2 et 3 a été protégé par du géotextile.

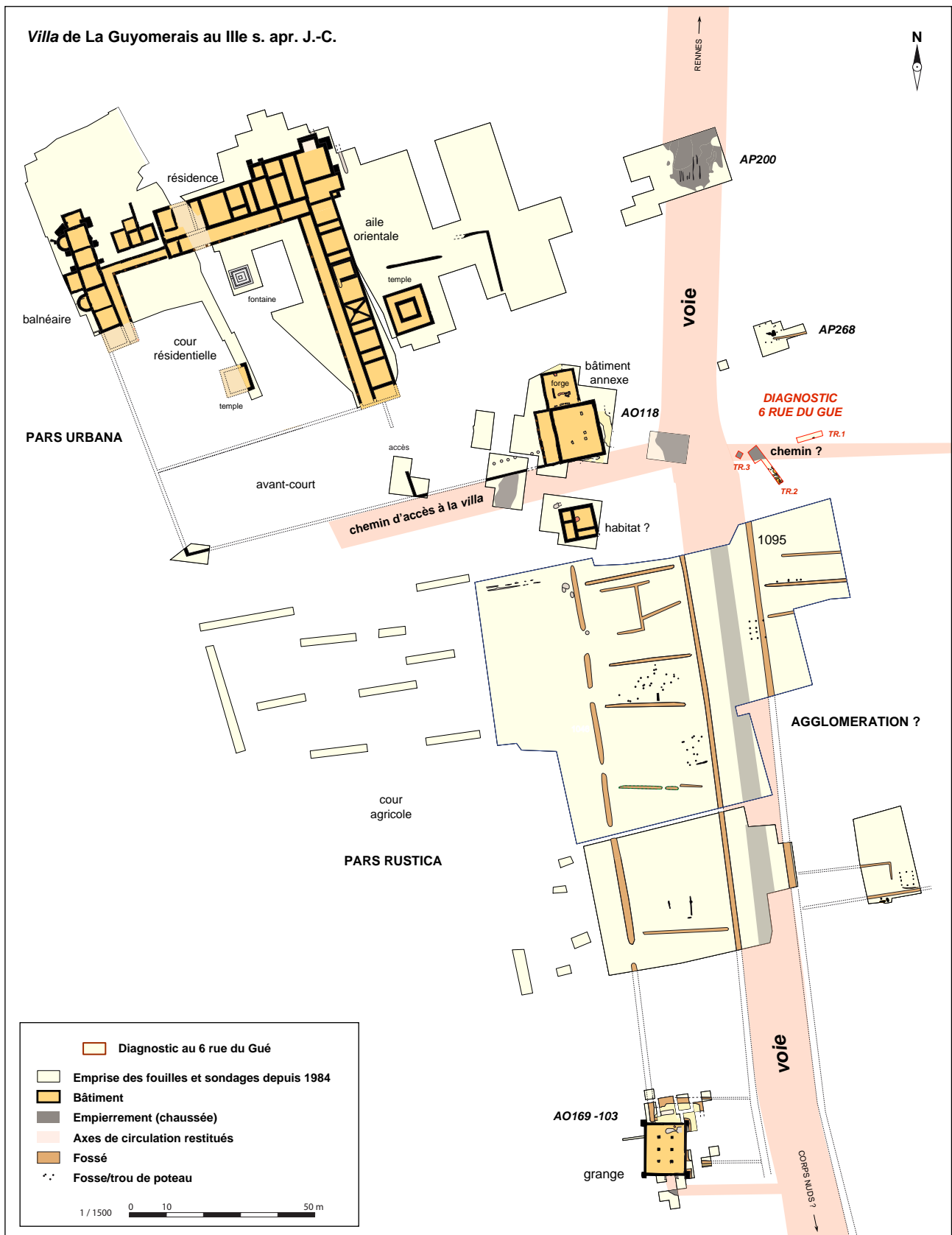


Fig. 20 - Mise en contexte des vestiges découverts au 6 rue du Gué par rapport au plan restitué de la villa lors de son apogée au IIIe s. de n. è. (d'après Ferrette 2021). L'empierrement F.2 pourrait appartenir à un chemin qui viendrait se greffer perpendiculairement à la voie. Ce chemin se trouve également dans le prolongement d'un des principaux accès à la villa © Inrap.

III. Inventaires

1. Inventaire mobilier

Tranchée	Fait	Matière	NR	Chronologie
2	2, voie	Céramique	4	Gallo-romain
2	2, voie	Métal-fer	1	
2	7	Céramique	2	Gallo-romain
2	7	Métal-fer (clou)	1	

2. Inventaire des faits

N° Fait	Nature	Datation
1	trou de poteau	antique
2	empierrement	IIIe s
3	fosse	antique
4	fosse	antique
5	fosse	antique
6	fossé	antique
7	fosse	Ier s
8	fosse	antique
9	fosse	antique
10	trou de poteau	antique
11	trou de poteau	antique
12	fossé ?	antique

Notice

Chronologie

Antiquité romaine
Haut Empire

Sujets et thèmes

Bâtiment
Voirie
Habitat rural
Fosse

Mobilier

Céramique

Le diagnostic réalisé au 6 rue du Gué s'inscrit dans un contexte archéologique particulièrement sensible. Depuis les années 1980 plusieurs sondages et fouilles ont révélés les vestiges d'une imposante *villa* gallo-romaine autour du lieu-dit La Guyomerais. Le terrain concerné par le diagnostic se situe au niveau de l'entrée de la *villa*, le long d'une voie importante qui permettait de relier ce domaine à la ville de Rennes. Les trois tranchées réalisées ont révélé la présence de vestiges gallo-romains. Parmi eux, un empierrement correspondant à la chaussée d'un chemin orienté est/ouest qui viendrait se greffer sur la voie romaine. Plusieurs fosses et trous de poteaux ont également pu être observés. Ces structures sont datées par le mobilier céramique entre le I^{er} et le III^e s. apr. J.-C.